



I G R E T E C



RAPPORT DE GESTION

13



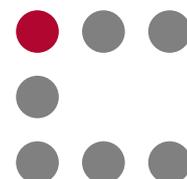
Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée

Association de communes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2014

I G R E T E C



RAPPORT DE GESTION

20
13

Table des matières

Composition des organes de gestion.....	4
Modifications statutaires.....	5
Associés.....	5
Administrateurs.....	6
Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013.....	8
Conseil d'Administration.....	8
Commission Permanente du Secteur 1.....	9
Commission Permanente du Secteur 2.....	12
Commission Permanente du Secteur 3.....	12
Commission Permanente du Secteur 4.....	12
Commission Permanente du Secteur 5.....	13
Comité de Rémunération.....	13
Comité de Gestion.....	14
Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges.....	14
Marchés attribués en 2013.....	15
Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013.....	22
Conseil d'Administration.....	22
Comité de Gestion.....	23
Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013.....	23
Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013.....	25
Éléments survenus au cours de l'exercice 2013 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC.....	26
Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.....	26
Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.....	26
Indications relatives à l'existence de succursales de la société.....	26
Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers.....	26

Composition des organes de gestion

		CG	CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	CR
PRÉSIDENT									
Eric MASSIN (1)	Président du CPAS de Charleroi								
VICE-PRÉSIDENTS									
Philippe KNAEPEN	Échevin à Pont-à-Celles								
Tommy LECLERCQ (4)	Conseiller Communal à Lobbes								
Jean-Marc POULLAIN (1)	Conseiller Communal à Momignies								
Philippe TISON (2)	Bourgmestre d'Anderlues								
ADMINISTRATEURS									
Françoise ABAD-GONZALEZ	Échevine à Châtelet								
Samuel BALSEAU	Conseiller Communal à Courcelles								
Serge Gaëtan BANGISA	Conseiller Communal à Charleroi								
Lucien BAUDHUIN	Conseiller Communal à Lobbes								
Anne-Marie BOECKAERT	Conseillère Communale à Charleroi								
Jean-Luc BORREMANS	Bourgmestre de Fleurus								
Philippe BUSINE (1)	Bourgmestre de Gerpennes								
Ornella CENCIG	Échevine à Charleroi								
Olivier CHASTEL (3)	Conseiller Communal à Charleroi								
Christophe CLERSY	Conseiller Communal à Courcelles								
Laurence DENYS	Conseillère Communale à Farciennes								
Albert DEPRET (1)	Bourgmestre de Momignies								
Jean-Pierre DEPREZ	Conseiller Communal à Charleroi								
Jacques DUMONGH	Conseiller Communal à Pont-à-Celles								
Jean FERSINI	Bourgmestre d'Aiseau-Presles								
Jean-François GATELIER	Bourgmestre de Sivry-Rance								
Benoît GOENS	Président du CPAS de Montigny-le-Tilleul								
Gaetano ITALIANO	Conseiller Communal à Charleroi								
Marie-Hélène KNOOPS	Échevine à Montigny-le-Tilleul								
Bruno LAMBERT	Échevin à Beaumont								
Yves LARDINOIS	Député Provincial								
Paul MAGNETTE	Bourgmestre de Charleroi								
Jean-Pierre MARIQUE	Conseiller Communal à Aiseau-Presles								
Béatrice NOUWENS	Conseillère Communale à Courcelles								
Julie PATTE	Conseillère Communale à Charleroi								
Francis PIEDFORT (5)	Échevin à Fleurus								
Eric PIERART	Conseiller Communal à Fleurus								
Jean-Pierre ROBEETS	Conseiller Communal à Les Bons Villers								
Henri ROCHEZ (1)	Conseiller Communal à Ham/Sur/Heure-Nalines								
Kevin SALADE	Conseiller Communal à Charleroi								
Philippe SEGHNIN	Conseiller Communal à Fontaine-l'Évêque								
Antoine TANZILLI	Conseiller Communal à Charleroi								
Emile VAN AELST	Conseiller Provincial								
Philippe VAN CAUWENBERGHE	Échevin à Charleroi								
Marc VANDENBOSCH	Conseiller Communal à Châtelet								
Noël VANKERKHOVEN	Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque								
Emmanuel WART	Bourgmestre de Les Bons Villers								

 Présent toute l'année 2013

 Présent jusqu'au 27/06/2013

 Présent à partir du 27/06/2013

(1) Membre de la CP5 jusqu'à la fusion interne par absorption du secteur 5 par le secteur 2 à l'AG le 27 juin 2013. (2) Entré le 14 mai 2013 au CG, CA et CP1. (3) Sorti le 4 avril 2013. (4) Sorti le 14 mai 2013. (5) Sorti le 16 décembre 2013.

CG Comité de Gestion

CA Conseil d'Administration

CP1 Commission Permanente du secteur 1

CP2 Commission Permanente du secteur 2

CP3 Commission Permanente du secteur 3

CP4 Commission Permanente du secteur 4

CP5 Commission Permanente du secteur 5

CR Comité de Rémunération





Modifications statutaires

En sa séance du 26 février 2013, le Conseil d'Administration a approuvé des modifications statutaires et les a portées devant l'Assemblée Générale de juin 2013 qui les a ratifiées.

Elles sont de trois ordres :

- celles qui concernent l'indexation du plafond des cotisations ;
- celles qui sont la conséquence de la décision de fusion des secteurs 2 et 5 ;
- celles qui se limitent au toilettage de texte.

En sa séance du 5 novembre 2013, le Conseil d'Administration a approuvé des modifications statutaires et les a portées devant l'Assemblée Générale de décembre 2013 qui les a ratifiées.

Les modifications concernent les pouvoirs de représentation par délégation.

Associés

Conformément à l'article 4 de nos statuts qui précise que les associés sont agréés par le Conseil d'Administration qui jouit à cet égard d'une liberté absolue d'appréciation, le Conseil d'Administration a approuvé :

- En sa séance du 26 février 2013, la souscription d'une part de catégorie C1, par le CPAS de Charleroi.
- En sa séance du 14 mai 2013 :
 - la souscription d'une part de catégorie C1 par le CPAS de Walcourt ;
 - la souscription d'une part de catégorie C1 par le CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont ;
 - la souscription d'une part de catégorie C1 par la Zone de Police de Lermes (Erquelinnes, Estinnes, Lobbes et Merbes-Le-Château).

→ En sa séance du 17 septembre 2013 :

- la souscription d'une part de catégorie C1 par la Zone de Police Ermeton et Heure (Philippeville, Doische et Cerfontaine) ;
 - la souscription d'une part de catégorie C1 par le CPAS de Anderlues ;
 - la souscription de vingt parts de catégorie C1 par le CPAS de Tournai ;
 - la souscription d'une part de catégorie C1 par le CPAS de Binche ;
 - la souscription de dix parts de catégorie C1 par l'IRSIA (Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil) ;
 - la souscription d'une part de catégorie C1 par la Zone de Police du Tournaisis.
- En sa séance du 5 novembre 2013, la prise d'une part de catégorie C1 par la commune de Saint-Georges-sur-Meuse.

Administrateurs

En sa séance du 14 mai 2013, le Conseil d'Administration a accepté la démission de Mr Olivier CHASTEL, à la date du 4 avril 2013, en qualité de membre du Conseil d'Administration.

En sa séance du 27 juin 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la désignation des membres des diverses instances de gestion et ce, dans le cadre du renouvellement des organes faisant suite aux élections communales.

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS

Le Conseil a élu, en son sein, un Président et maximum quatre Vice-Présidents qui doivent avoir été désignés parmi les titulaires de parts A et P :

- Pour le poste de Président :
 - Eric MASSIN – Président du CPAS de Charleroi.

→ Pour les postes de Vice-Présidents :

- Philippe KNAEPEN – Échevin à Pont-à-Celles
- Jean-Marc POUILLAIN – Conseiller Communal à Momignies
- Philippe TISON – Bourgmestre d'Anderlues.

COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément à l'article 23.1. des statuts d'IGRETEC, les membres des Commissions Permanentes sont les administrateurs élus en Assemblée Générale et répartis, par les soins du Conseil d'Administration, dans les différentes commissions permanentes en fonction des principes édictés par les statuts.

- L'application de la clé D'Hondt à la Commission Permanente du Secteur 1 donne le même résultat qu'au Conseil d'Administration, soit : 7 MR, 6 CDh, 16 PS et 1 Ecolo.
- À la Commission Permanente du Secteur 2, elle donne comme répartition des mandats : 4 MR, 4 CDh, 8 PS et 1 Ecolo.
- À la Commission Permanente du Secteur 3 : 3 MR, 3 CDh, 8 PS et 1 Ecolo.
- À la Commission Permanente du Secteur 4 : 1 MR et 3 PS.

Le Conseil d'Administration a approuvé les nominations suivantes :

- À la Commission permanente du Secteur 1 :
 - Tous les membres du Conseil d'Administration.
- À la Commission Permanente du Secteur 2 :
 - Eric MASSIN, Président du CPAS de Charleroi
 - Philippe VAN CAUWENBERGHE, Échevin à Charleroi
 - Marc VANDENBOSCH, Conseiller Communal à Châtelet
 - Laurence DENYS, Conseiller Communal à Farciennes
 - Noël VAN KERCKHOVEN, Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque
 - Yves LARDINOIS, Député Permanent
 - Lucien BAUDUIN, Conseiller Communal à Lobbes
 - Ornella CENCIG, Échevin à Charleroi
 - Jean-Pierre MARIQUE, Conseiller Communal à Aiseau-Presles

- Emmanuel WART, Bourgmestre de Les Bons Villers
- Henri ROCHEZ, Conseiller Communal à Ham/Sur/Heure
- Albert DEPRET, Conseiller Provincial
- Philippe BUSINE, Bourgmestre de Gerpinnes
- Antoine TANZILLI, Conseiller Communal à Charleroi
- Jean-Pierre ROBBEETS, Conseiller Communal à Les Bons Villers
- Bruno LAMBERT, Échevin à Beaumont
- Christophe CLERSY, Président du CPAS de Courcelles.

→ À la Commission Permanente du Secteur 3 :

- Eric MASSIN, Président du CPAS de Charleroi
- Philippe VAN CAUWENBERGHE, Échevin à Charleroi
- Gaetano ITALIANO, Conseiller Communal à Charleroi
- Marc VANDENBOSCH, Conseiller Communal à Châtelet
- Laurence DENYS, Conseiller communal à Farciennes
- Noël VAN KERCKHOVEN, Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque
- Jacques DUMONGH, Conseiller Communal à Pont-à-Celles
- Lucien BAUDUIN, Conseiller Communal à Lobbes
- Jean-Pierre DEPREZ, Conseiller Communal à Charleroi
- Ornella CENCIG, Échevin à Charleroi
- Jean-Pierre MARIQUE, Conseiller Communal à Aiseau-Presles
- Philippe BUSINE, Bourgmestre de Gerpinnes
- Antoine TANZILLI, Conseiller Communal à Charleroi
- Eric PIERART, Conseiller Communal à Fleurus
- Christophe CLERSY, Président du CPAS de Courcelles.



→ À la Commission Permanente du Secteur 4 :

- Eric MASSIN, Président du CPAS de Charleroi
- Philippe VAN CAUWENBERGHE, Échevin à Charleroi
- Francis PIEDFORT, Échevin à Fleurus
- Ornella CENCIG, Échevin à Charleroi.

COMITÉ DE GESTION

Les statuts d'IGRETEC précisent, en leur article 24, que le Comité de Gestion est composé de 8 personnes au minimum et 13 au maximum nommées par le Conseil d'Administration en son sein, le Président et les Vice-Présidents en faisant partie de droit, soit Messieurs :

1. Eric MASSIN – Président du CPAS de Charleroi
2. Philippe KNAEPEN – Échevin à Pont-à-Celles
3. Jean-Marc POULLAIN – Conseiller Communal à Momignies
4. Philippe TISON – Bourgmestre d'Anderlues.

L'application de la clé D'Hondt donne comme répartition des mandats : 3 MR, 2 CDh et 6 PS.

Le Conseil d'Administration a validé les propositions suivantes :

5. Philippe VAN CAUWENBERGHE, Échevin à Charleroi
6. Marc VANDENBOSCH, Conseiller Communal à Châtelet
7. Noël VAN KERCKHOVEN, Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque
8. Yves LARDINOIS, Député Permanent
9. Henri ROCHEZ, Conseiller Communal à Ham/Sur/Heure
10. Marie-Hélène KNOOPS, Échevin à Montigny-Le-Tilleul
11. Philippe BUSINE, Bourgmestre de Gerpinnes.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Selon l'article 33 des statuts d'IGRETEC, le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité de Rémunération dont la compétence sera :

- d'émettre des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion.
- de fixer les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.

Ce comité est composé de cinq administrateurs désignés parmi les représentants des communes, provinces ou CPAS associés, selon la clé D'Hondt, en ce compris le Président du Conseil d'Administration qui préside le comité.

Les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

L'application de la clé D'Hondt donne comme répartition des mandats : 1 MR, 1 CDh et 3 PS.

Outre Eric MASSIN, Président du Conseil qui préside d'office le Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration a désigné :

- Marc VANDENBOSCH - Conseiller Communal à Châtelet
- Philippe TISON – Bourgmestre d'Anderlues
- Philippe KNAEPEN – Échevin à Pont-à-Celles
- Philippe BUSINE - Bourgmestre de Gerpinnes

Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approbation des comptes annuels consolidés au 31/12/2012.
 - Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de juin 2013.
 - Approbation de la lettre d’Affirmation, conformément aux normes de l’Institut des Réviseurs d’Entreprises (IRE) prises en application des articles 95 et 96 du Code des Sociétés.
 - Approbation de deux délégations de pouvoirs authentifiées par notaire : la première, conséquence des modifications opérées par le résultat des élections communales, la seconde dans le cadre du renouvellement des organes de gestion.
 - Approbation d’une modification de la délégation de pouvoirs due au départ prochain d’un Directeur.
 - Approbation des ordres du jour des deux Assemblées Générales.
 - Désignation du Président, des Vice-Présidents et des membres des organes de gestion autres que le Conseil d’Administration (pour plus d’explications, voir « Administrateurs »).
 - Approbation du Règlement d’Ordre Intérieur du Conseil d’Administration.
 - Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2011-2013.
Conformément à l’article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la dernière évaluation de son Plan Stratégique 2011-2013 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l’année 2013.
 - Approbation du Plan stratégique 2014-2016.
Conformément à l’article L1523-13 § 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d’administration a soumis, à l’Assemblée générale de décembre, le plan stratégique 2014-2016.
 - Décision de fusionner les secteurs 2 et 5 d'IGRETEC selon le planning suivant entièrement respecté :
 - Convocation des commissions permanentes des secteurs 2 et 5 : 19/02/2013
 - Réunions des commissions permanentes des secteurs 2 et 5 : 26/02/2013
 - Approbation de la méthodologie par le CA, la CP2 et la CP5 et décision de la proposer en AG : 14/05/2013
 - Convocation de l’assemblée générale en vue d’approuver l’opération de fusion proposée : 27/05/2013
 - Tenue de l’assemblée générale qui modifie, au besoin, les statuts de la société absorbante (modification de la dénomination sociale, etc.), et rédaction de procès-verbaux d’assemblées : 27/06/2013
 - Publication par extraits au Moniteur Belge des modifications statutaires
 - Détermination de la valeur d’échange des parts : rapport d’échange : 15/10/2013
 - Réunions des commissions permanentes des secteurs 2 et 5 et rédaction d’un procès-verbal de réunion pour approuver le rapport d’échange : 05/11/2013
 - Tenue de l’assemblée générale pour approuver le rapport d’échange : 16/12/2013.
- Dans le cas du projet de fusion, même si l’opération proposée n’est pas une fusion à proprement parler entre deux sociétés mais bien une opération de fusion interne entre deux secteurs existants, il a semblé judicieux de se conformer au prescrit légal ; en effet, la méthodologie précise qui est proposée permet aux associés des deux secteurs d’obtenir une correcte rétribution lors du transfert du patrimoine du secteur 5 vers le secteur 2 et ce, par l’intermédiaire d’un rapport d’échange clairement défini. Le patrimoine des deux secteurs a donc été évalué par une société indépendante désignée par marché public.
- Le rapport d’échange a été confectionné en quatre étapes :
1. Calcul de l’actif net au 31 décembre 2012 des secteurs 2 et 5.
 2. Calcul de l’actif net réévalué au 31 décembre 2012 des secteurs 2 et 5. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les résultats de l’étude confiée à l’immobilière Legrand qui a évalué le patrimoine immobilier des secteurs 2 et 5 à prix de marché afin de déterminer par bâtiment une plus-value ou moins-value latente.
 3. Calcul de la valeur d’une part par secteur sur base du nombre de parts sociales (A et C) respectives dans les deux secteurs concernés.
 4. Calcul du rapport d’échange, soit X parts A2 et C2 en échange des parts A5 et C5.
- Décision d’indexation du plafond des cotisations.

- Décision de proposer, à l'Assemblée Générale de juin 2013, la désignation d'un réviseur pour les trois prochaines années.
- Décision de ratification du référentiel Comité C (pour plus d'explications, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013 »).
- Décision de modification du programme de billets de trésorerie.
- Décision de proposer à l'Assemblée Générale de juin 2013, dans le cadre du In HOUSE, la modification des conditions de récupération des créances et la tarification de nouveaux métiers: TIC-services en ligne et Missions de déclarant et responsable PEB.
- Décision de cession à IPFH de la part détenue par IGRETEC au capital de CHF.
- Décision de prolonger d'un an, deux ouvertures de crédit d'un montant de 250.000 € pour le secteur 1 et de 250.000 € pour le secteur 2.
- Décision de modification quant aux personnes proposées comme administrateurs de BSCA, de RECYMEX, du Port Autonome de Charleroi, de l'ASBL Centre de Culture Scientifique et de l'ASBL INNOVATECH.
- Décision de désignation des personnes proposées comme administrateurs/secrétaires en IEH, IGH et IPFH.
- Rapport intermédiaire sur le projet de SMARTPARK, projet pilote, initié par le Ministre MARCOURT, qui ambitionne de sensibiliser des entreprises des parcs d'activités économiques, en Hainaut et en région liégeoise, à la maîtrise des consommations d'électricité, afin de rejoindre les objectifs 3x20 de l'Europe, mais aussi en vue d'augmenter leur compétitivité en diminuant leur coût d'exploitation.
- Information sur la clôture de liquidation de l'intercommunale INTERCHAUFFAGE, qui se termine par un bonus distribué aux associés.
- Information sur la nouvelle réglementation sur les marchés publics.
- Information sur l'évolution de la construction de SOLEO, futur siège social d'IGRETEC.
- Information sur les marchés publics 2007-2012 traités par le Comité de Gestion (statistiques, liste des marchés attribués par adjudicataire):
Le Comité de Gestion doit, conformément aux statuts, examiner chaque marché public passé par IGRETEC, d'un montant supérieur à 22.000 euros et ce, lors de 4 étapes de sa vie:
 - l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer
 - pour 2013, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 95 fiches
 - l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'étude des offres
 - pour 2013, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 87 fiches
 - l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base
 - pour 2013, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 41 fiches
 - l'examen et l'approbation du décompte final
 - pour 2013, le Comité de Gestion a examiné et approuvé 22 fiches
- Information sur la méthode de calcul du pécule de vacances/ allocation de fin d'année (pour plus d'explications, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013 »).
- Présentation d'IGRETEC et de ses organes légaux et statutaires ainsi que de ses métiers aux nouveaux membres des organes de gestion.
- Présentation du calendrier des instances 2014.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 1

Bureau d'Études et de Gestion

- Approbation des comptes du secteur au 31/12/2012.
- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2011-2013.

Conformément à l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la dernière évaluation de son Plan Stratégique 2011-2013 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2013.

→ Approbation du Plan stratégique 2014-2016. Conformément à l'article L1523-13 § 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Commission a approuvé le plan stratégique 2014-2016.

→ Approbation de la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC dans le cadre du démergement et de l'égouttage prioritaire :

L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;

- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;
- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage.

L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la SPGE qu'elle libère au même rythme que la commune ».

La répartition de la valeur des parts E que les communes concernées doivent prendre en IGRETEC est la suivante :

N° PROJET	DÉNOMINATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (HTVA)	%	PRISE DE PARTICIPATION PART E	MONTANT DE LA TRANCHE À LIBÉRER CHAQUE ANNÉE (1/20)
45 530	AISEAU-PRESLES - Rue des Golias	208.533 €	42 %	87.584 €	4.379,20 €
44 660	CHARLEROI - Sentier Huart	45.038 €	42 %	18.916 €	945,80 €
41 830	CHARLEROI - Rue du Carabinier et Cuirassier	71.900 €	42 %	30.198 €	1.509,90 €
40 630	CHARLEROI - Rue du Trianoy	147.939 €	42 %	62.134 €	3.106,70 €
40 170	CHÂTELET - Place Jean Guyot	183.683 €	42 %	77.147 €	3.857,35 €
49 590	CHÂTELET - Rue Ferrer	15.311 €	42 %	6.430 €	321,50 €
46 750	ERQUELINNES - Rue Aublaine	141.228 €	42 %	59.316 €	2.965,80 €
40 430	FLEURUS - Rue Ferrer	403.380 €	42 %	169.419 €	8.470,95 €
45 820	FONTAINE-L'ÉVÊQUE - Rue Royale	264.967 €	42 %	111.286 €	5.564,30 €
44 690	FROIDCHAPELLE - Rue du Gouty	222.279 €	42 %	93.357 €	4.667,85 €
38 390	FROIDCHAPELLE - Rue Renault	92.333 €	61 %	56.323 €	2.816,15 €
39 170	GERPINNES - Rues de Joncret (phase 4) et Piret	228.340 €	42 %	95.903 €	4.795,15 €
44 740	HAM-SUR-HEURE - NALINNES - Allée de la Charmille	164.434 €	42 %	69.062 €	3.453,10 €
44 760	HAM-SUR-HEURE - NALINNES - Allée des Ecoreuils	129.844 €	42 %	54.535 €	2.726,75 €
39 550	MONTIGNY-LE-TILLEUL - Rue du Fer à Cheval	99.186 €	21 %	20.829 €	1.041,45 €
	Endoscopie	3.992 €	21 %	838 €	41,90 €
46 680	MONTIGNY-LE-TILLEUL - Rue Albert Ier	134.663 €	42 %	56.558 €	2.827,90 €
	TOTAL	2.557.050 €		1.069.835 €	53.491,75 €

En ce qui concerne les parts bénéficiaires « C » à prendre dans le capital de la SPGE, la somme totale est de 1.069.835 €.

Quant aux frais de fonctionnement des organes de démergement, l'article 2 du contrat-type de zone entre la SPGE et IGRETEC, en qualité d'Organisme d'Épuration Agréé, prévoit que la SPGE finance intégralement les investissements en ouvrages de démergement, ainsi que l'exploitation de ces ouvrages. Elle

intègre les charges résultant de ces investissements et de leur fonctionnement dans le coût véritable de l'assainissement. L'O.E.A. contribue au financement de ces activités à concurrence de 17 % des investissements hors TVA et de 25 % des charges d'exploitation hors TVA, par la souscription de 100 parts bénéficiaires D, réévaluées annuellement, émises par la SPGE.

La SPGE a communiqué à l'IGRETEC le montant des parts D à souscrire par IGRETEC dans son capital : le montant de 1.671.287,12 € est revalorisé de 137.339,55 € portant leur valeur totale à 1.808.626,67 € (montant basé sur les estimations de frais d'exploitation). Pour rappel, la libération des parts D se fait en une seule fois dans les deux mois de leur souscription.

Ce montant correspond à l'exploitation du démergement dans les communes suivantes qui doivent s'en acquitter auprès d'IGRETEC sur base d'une délibération de souscription et de libération de parts D.

- a) AISEAU-PRESLES : 25 % de 44.503,67 € SOIT 11.125,92 €
 - b) SAMBREVILLE : 25 % de 16.761,44 € SOIT 4.190,36 €
 - c) CHARLEROI : 25 % de 488.093,09 € SOIT 122.023,27 €
- SOIT 137.339,55 € (montants basés sur les réalités des frais d'exploitation)

→ Présentation des métiers de l'épuration.

1. IGRETEC OAA (Organisme d'Assainissement Agréé)

IGRETEC est reconnue en qualité d'Organisme d'Assainissement Agréé selon l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 01 janvier 1987, modifié par l'AGW du 06 mai 2004.

23 Villes et Communes associées : Aiseau-Presles, Beaumont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin, ainsi que les anciennes communes de Tamines et Moignelée.

2. IGRETEC organisme de démergement

IGRETEC est reconnue en qualité d'organisme de démergement agréé selon l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 09 juillet 1987.

Ville et Communes concernées : Aiseau-Presles, Charleroi, Farciennes et Sambreville (Tamines).

Les différentes missions relevant des métiers de l'épuration exercés par IGRETEC sont :

MISSIONS RELEVANT DU BUREAU D'ÉTUDES	MISSIONS RELEVANT DE L'EXPLOITATION
<ul style="list-style-type: none"> • Planification (PASH) • Programmation • Maîtrise d'ouvrage déléguée • Conception et suivi des marchés : <ul style="list-style-type: none"> - Station d'épuration - Station de pompage (y compris démergement) - Collecteurs - Égouttage (prioritaire) • Suivi des travaux 	Exploitation des : <ul style="list-style-type: none"> • Stations d'épuration • Stations de pompage (y compris démergement) • Collecteurs

Toutes ces missions sont réalisées dans le cadre de nos contrats de services avec la SPGE.

Pour ce faire, voici les montants investis depuis 1976 jusqu'à nos jours :

- 1976 – 2000 (25 ans) : 80 millions €
- 2000 – 2009 (10 ans) : 260 millions €
- 2010 – 2014 (5 ans) : 33 millions €.

Aujourd'hui, l'exploitation représente :

- un territoire de ± 1.200 km² ;
- 45 stations d'épuration d'une capacité de 100 EH à 200.000 EH disposant, le cas échéant, d'un traitement des boues et/ou d'un traitement de l'air ;
- une capacité de traitement installée totale de 605.500 EH ;
- un taux d'épuration de 95 % ;

- 44.500.000 m³ d'eaux usées traitées ;
- 18.800 T de boues déshydratées produites ;
- 88 personnes ;
- une certification ISO14001 et l'enregistrement EMAS de 39 stations d'épuration, 70 stations de pompage et le réseau les alimentant ;
- un enregistrement en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et valorisateur de déchets (PCRA) ;
- un laboratoire agréé pour les analyses physico-chimiques de l'eau (cat. 1) ;
- des unités de réception et de traitement des produits de curures d'avaloirs ;
- des unités de réception de gadoues de fosses septiques (chiffres actualisés au 31/12/2012).

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 2

Développement Économique et Social de la Région de Charleroi

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2012.
- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2011-2013.
Conformément à l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la dernière évaluation de son Plan Stratégique 2011-2013 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2013.
- Approbation du Plan stratégique 2014-2016
Conformément à l'article L1523-13 § 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Commission a approuvé le plan stratégique 2014-2016.
- Décision de fusionner les secteurs 2 et 5 d'IGRETEC (pour plus d'explications, voir « Conseil d'Administration »).
- Décision d'indexation du plafond des cotisations.
- Décision de modification des prix des actuels P.A.E.
- Suivi des impayés de la Région wallonne dans les dossiers d'équipements des Parcs d'Activités Économiques :

• En septembre 2009	3.926.409 €
• En novembre 2009	1.741.516 €
• En avril 2010	5.197.009 €
• En septembre 2010	2.094.356 €
• En mai 2011	4.475.959 € (en partie compensé par des avances de 2.119.708 €)
• En septembre 2011	1.561.843 €
• En octobre 2011	1.723.120 €
• Fin avril 2012	4.475.959 € (en partie compensé par des avances de 2.119.708 €)
• Septembre 2012	1.696.978 €
• Février 2013	5.276.539 €
• Mai 2013	7 826 753 €
• Septembre 2013	7 870 744 €
- Suivi régulier des disponibilités dans les Parcs d'Activités Économiques existants.
- Information régulière sur l'état d'avancement du programme de développement des nouveaux Parcs d'Activités Économiques.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 3

Participations énergétiques

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2012.
- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2011-2013.
Conformément à l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la dernière évaluation de son Plan Stratégique 2011-2013 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2013.
- Approbation du Plan stratégique 2014-2016.
Conformément à l'article L1523-13 § 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Commission a approuvé le plan stratégique 2014-2016.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 4

Développement Économique des Actions Immobilières liées aux Activités Aéroportuaires de l'Aéroport de Charleroi

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2012.
- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Approbation de la dernière évaluation du Plan Stratégique 2011-2013.
Conformément à l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la dernière évaluation de son Plan Stratégique 2011-2013 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2013.

- Approbation du Plan stratégique 2014-2016.
Conformément à l'article L1523-13 § 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la Commission a approuvé le plan stratégique 2014-2016.
- Information sur les grandes étapes du Secteur 4.
- Prise d'acte de ce que, à la date du 31 août 2013, 175 biens ont été acquis avec une moyenne de 134.525,86 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.
Ces biens se répartissent par zone de la façon suivante :
 - 77 propriétés en zone A/A ;
 - 23 propriétés en zone B/A ;
 - 75 propriétés en zone B/B ;
 Soit un total de 175 biens.

Ces biens se répartissent par affectation de la manière suivante :

- 43 propriétés représentent des locations en résidence principale ;
- 2 propriétés sont occupées par les anciens propriétaires ;
- 28 propriétés sont vides avec objectif de les rénover ou de les vendre ;
- 48 propriétés sont destinées à la démolition (dont 10 déjà démolies à ce jour) ;
- 1 bien a fait l'objet d'une démolition ;
- 53 biens ont été vendus (dont 30 ont été démolis via la SRWT et le secteur 2, voir C ci-après).

Soit un total de 41 biens démolis sur un total acquis de 174 biens.

COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 5

Développement économique et touristique du Sud du Hainaut

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2012.
 - Décision de fusionner les secteurs 2 et 5 d'IGRETEC (pour plus d'explications, voir « Conseil d'Administration »).
 - Décision d'indexation du plafond des cotisations.
 - Suivi des impayés de la Région wallonne dans les dossiers d'équipements des Parcs d'Activités Économiques :

• En septembre 2009	3.926.409 €
• En novembre 2009	1.741.516 €
• En avril 2010	5.197.009 €
• En septembre 2010	2.094.356 €
• En mai 2011	4.475.959 €
(en partie compensé par des avances de 2.119.708 €)	
• En septembre 2011	1.561.843 €
 - En octobre 2011 1.723.120 €
 - Fin avril 2012 4.475.959 €
(en partie compensé par des avances de 2.119.708 €)
 - Septembre 2012 1.696.978 €
 - Février 2013 5.276.539 €
 - Mai 2013 7.826.753 €
 - Suivi régulier des disponibilités dans les Parcs d'Activités Économiques existants.
 - Information régulière sur l'état d'avancement du programme de développement des nouveaux Parcs d'Activités Économiques.
- Dès l'Assemblée Générale de juin 2013, le Secteur 5 disparaît, fusionné avec le Secteur 2.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

- Rappel de la mission du Comité de rémunération.
- Règlement d'ordre intérieur.
- État des lieux des décisions en matière d'indemnités et de jetons de présence par les membres du Comité de Rémunération depuis sa création.
- Propositions de décisions.
- Rémunérations et avantages liés aux fonctions de direction.

COMITÉ DE GESTION

- Approbation de la convention IN HOUSE avec l'I.C.D.I. pour la reprise et le traitement de certains déchets.
- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Décision en matière de Gestion des Ressources Humaines (pour un complément d'informations, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013 »).
- Approbation des marchés publics d'un montant supérieur à 22.000 € et ce, lors de 4 étapes de leur vie :
 - l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
 - l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'étude des offres ;
 - l'examen et l'approbation des avenants à passer ;
 - le décompte final.
 (Pour un complément d'informations, voir « Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges »).
- Information sur l'état d'avancement de la programmation du Programme Opérationnel Convergence.
- Débats sur la Gouvernance (présentation des organes internes d'IGRETEC).
- Exposé de Monsieur Jean-Luc Martin sur le secteur de l'eau.
- Information sur l'extension et le renforcement de la plateforme multimodale de Charleroi-Châtelet.
- Information sur la révision du SDER.
- Information sur la formation du GRDU.
- Présentation d'IGRETEC et de ses métiers.
- Formations internes sur la nouvelle réglementation sur les marchés publics : 13 journées pour les collaborateurs désignés et pour les administrateurs qui souhaitent y participer.
- Suivi de la revue de presse.

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges

Depuis les dernières modifications statutaires approuvées par notre Assemblée Générale de décembre 2006, les attributions du Comité de Gestion consistent aussi en l'attribution des marchés publics pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du Cahier Général des Charges.

Aussi, le Comité de Gestion examine chaque marché public d'un montant supérieur à 22.000 € et ce, lors de 4 étapes de sa vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'analyse des offres ;
- l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base ;
- le décompte final.

Conformément à l'article L1523-13 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le présent Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2013, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2013

LÉGENDE

- T Travaux
- F Fournitures
- S Services
- AP Adjudication publique
- AR Adjudication restreinte
- AOG Appel d'offres général
- AOR Appel d'offres restreint
- NAP Négociée avec publicité
- NSP Négociée sans publicité

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	D'ATTRIBUTION
2013/002	Inspection et réparation urgente de pompes et agitateurs	S	AP	29/01/13	SULZER PUMP WASTEWATER	1932	Zaventem	B	69 905,00	26/03/13
2013/004	Fourniture de matériel pour les horticulteurs	F	NSP	29/01/13	Pierre Genin sa	5070	Fosses-la-Ville	B	54 803,00	26/03/13
2013/005	Emprunt destiné au financement des investissements immo du secteur 2	S	NAP	26/02/13	CBC (lot 1)	1000	Bruxelles	B	1 185 283 33	09/07/13
2013/005	Emprunt destiné au financement des investissements immo du secteur 2	S	NAP	26/02/13	Belfius (lots 2 à 6)	1000	Bruxelles	B	12 718 721,63	09/07/13
2013/006	Remplacement de pompes et agitateurs déclassés	F	NSP	29/01/13	DOSSOT	8000	Charleville-Mézières	F	18 833,00	31/05/13
2013/006	Remplacement de pompes et agitateurs déclassés	F	NSP	29/01/13	SULZER-ABS (lot B)	1932	Sint Stevens Woluwe	B	7 187,00	31/05/13
2013/007	Services de sélection et d'évaluation à caractère psychotechnique	S	NSP	29/01/13	PERFECTEAM	6032	Mont-sur-Marchienne	B	40 000,00	26/02/13
2013/007 PM	Réalisation d'un Atlas socio-économique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut	S	NSP	23/04/13	Hainaut développement	7000	Mons	B	27 000,00	23/04/13
2013/009	Construction de CV vannes en amont du BO Lepage et SP Mellet - DO en amont SP Rampe	T	AP	23/04/13	Rousseaux sa	6110	Montigny-le-Tilleul	B	225 580,00	10/12/13
2013/010	Entretien des abords de sites Igretec	S	AP	26/02/13	JJP Entreprise sprl	6460	Chimay	B	675 340,00	18/06/13
2013/011	Pose d'un câble électrique pour la station de pompage de Courcelles	T	NSP	26/02/13	ETEC	7170	Manage	B	25 052,00	12/06/13
2013/012	Fourniture de vêtements de travail	S	AOG	26/02/13	Non-attribution-recours à NSP					13/08/13
2013/013	Gardiennage de différents sites d'exploitation Igretec	S	AOG	26/02/13	Seris Security	1831	Diegem	B	229 430,00	18/06/13



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2013/014	Désignation d'un réviseur d'entreprise pour une mission révisoriale au sein d'IGRETEC	S	AOG	26/02/13	RSM INTERAUDIT	1180	Uccle	B	59 250,00	14/05/13
2013/016	Ecopole - Bloc 4B - Grands champs et raccordement voirie de désenclavement sur la RN90	T	AP	28/03/13	Non attribution					17/09/13
2013/017	Extension du collecteur rue Vandervelde à Roselles	T	AP	23/04/13	WANTY	7134	Péronnes-lez-Binche	B	151 551,33	08/10/13
2013/018	Sécurisation des alimentations électriques secourues par adjonction de 2 UPS	S	AP	26/03/13	AEG TRANZCOM	1070	Bruxelles	B	76 417,50	13/08/13
2013/021	Fourniture de chlorure ferrique	F	AP	26/03/13	BRENNTAG SA	8540	Deerlijk	B	88 950,00	09/07/13
2013/022	Fourniture de polychlorure d'aluminium en solution pour traitement des bactéries filamenteuses de la step de Montignies	F	AP	26/03/13	BRENNTAG SA	8540	Deerlijk	B	55 625,00	13/08/13
2013/023	Bouclage du réseau d'eau de l'Ecopole le long de la route de désenclavement	T	AP	23/04/13	COFELY FABRICOM	1180	Bruxelles	B	173 300,10	13/08/13
2013/025	Traitement des refus de dégrillages produits dans les centres de traitement des curures d'avaloirs	S	AP	26/03/13	SHANKS HAINAUT	7761	Bernissart	B	39 965,00	18/06/13
2013/026	Fourniture et placement de sécurisation sur certains sites d'exploitation	F	NSP	26/03/13	Chaudronnerie Le Puil	6567	La Buisserie	B	22 294,63	17/09/13
2013/027	Maintenance préventive et curative des équipements de lavage	S	AOG	26/03/13	Non attribution					18/06/13
2013/028	Maintenance préventive et curative de décanteurs centrifuges	S	AP	23/04/13	Degremont	4040	Herstal	B	361 096,00	13/08/13
2013/029	Travaux d'aménagement des abords du bâtiment Mermoz 1	T	NSP	26/03/13	ADV by Hinet	6183	Trazegnies	B	53 240,79	14/05/13
2013/033	Maintenance des ascenseurs sur les sites d'exploitation Igretec	S	NSP	14/05/13	KONE	6041	Gosselies	B	53 776,00	13/08/13
2013/034	Renouvellement maintenance des 29 licences Autodesk	F	NSP	23/04/13	GEOMEDIA sas	29200	Brest	F	51 032,00	18/06/13
2013/036	Extension du bâtiment Black Box	T	AP	18/06/13	Non attribution					10/12/13
2013/037	Sonaca - Extension du bâtiment peinture RN-5	T	AP	14/05/13	Vandezande	6060	Gilly	B	1 323 315,80	05/11/13

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2013/041	Amélioration du système d'éclairage et remplacement des faux-plafonds de l'école Jules Desreée à Châtelet	T	AP	26/06/13	MIGNONE	7170	Manage	B	282 496,15	08/10/13
2013/043	Acquisition de diffuseurs d'air pour la step de Montignies/Sambre	F	AP	18/06/13	Didier Filtertechnikv- GMBH	67304	Eisenberg	A	64 100,00	10/12/13
2013/045	Entretien de biens immobiliers en zone A et B	S	NAP	13/08/13	Ambiance Construction	6000	Charleroi	B	174 320,00	05/11/13
2013/046	Réparation de pompes défectueuses	S	AP	18/06/13	Sulzer Pump Wastewater	1932	Zaventem	B	45 061,00	10/12/13
2013/046	Réparation de pompes défectueuses	S	AP	18/06/13	KSB	1301	Wavre	B	27 814,00	10/12/13
2013/052	Entretien préventif et curatif des turbosoufflantes HV TURBO	OL	NSP	18/06/13	Maintenance Partners Wallonie	5100	Naninne	B	53 080,00	17/09/13
2013/053	Fourniture de pièces de rechange pour pompe à vis excentrée	F	NSP	18/06/13	Pump Fleet Services	9500	Geraardsbergen	B	25 459,62	05/11/13
2013/054	Maintenance préventive et curative des engins de lavage	S	AOG	18/06/13	Olsen Engineering	4820	Dison		189 176,00	17/09/13
2013/057	Marché de services concernant le lavage, repassage et le pliage de vêtements de travail et de lavettes	S	NSP	09/07/13	Non attribution					08/10/13
2013/058	Maintenance et optimisation du système HVAC ou de chauffage de certaines step	S	NSP	13/08/13	Cofely Axima Wallonie	7170	Manage	B	53 608,82	05/11/13
2013/059	Rénovation du 1 ^{er} étage du bâtiment Mermoz 1	T	NAP	17/09/13	Hullbridge	6183	Trazegnies	B	179 239,90	05/11/13
2013/059	Rénovation du 1 ^{er} étage du bâtiment Mermoz 1	T	NAP	17/09/13	Wautier Construct	1420	Bousval	B	7 015,00	05/11/13
2013/061	Achat de vêtements de travail	F	NAP	13/08/13	CARBONE +	7500	Tournai	B	56 149,40	05/11/13
2013/066	Déneigement et salage des abords des bâtiments	S	NSP	17/09/13	Krimckels	5100	Nannine	B	21 120,00	05/11/13
2013/067	Aménagement du 2 ^e étage, aile Boland, bâtiment I Tech Incubator 2	T	NAP	17/09/13	Hullbridge Associated	6183	Charleroi	B	193 108,20	10/12/13
2013/068	Marché conjoint CPAS de Florennes et Igretec pour l'acquisition de fournitures de bureau pour 2014	F	NSP	17/09/13	Staples Advantage	1853	Strombeek-Bever	B	22 332,72	10/12/13



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2013/069	Marché conjoint CPAS Florennes et Igretec pour acquisition de consommables informatiques pour 2014	F	NSP	17/09/13	ESI Belgium	1420	Braine-l'Alleud	B	42 105,64	10/12/13
2013/074	SOLEO - partie bureaux - marché piloté relatif aux installations électriques, désenfumage et pré-câblage informatique	T	AP	17/09/13	SM Biuso - Mignone	7170	Manage	B	1 480 688,11	10/12/13
2013/080	Nettoyage de vêtements de travail	S	NSP	08/10/13	Ateliers de Terte	7333	Terte	B	78 665,82	10/12/13
2013/092	Remplacement du système d'éclairage et des faux-plafonds du groupe scolaire Destree à Châtelet	T	AP	18/10/13	Mignone sa	7170	Manage	B	260 592,33	10/12/13
2012/007	Amélioration et égouttage rue des Loges à Lobbes	T	AP	22/02/12	TRAVEXPLOIT	6532	Ragnies	B	611 516,16	26/02/13
2012/009	Fourniture, montage, mise en service et entretien d'un système de contrôle d'accès et intrusion à la step de Montignies	S	AOG	12/06/12	KONE	1200	Bruxelles	B	100 815,03	14/02/13
2012/028 bis	Nettoyage des locaux et fourniture des consommables pour les sanitaires de tous les bâtiments du secteur 2	S	AOG	13/03/2012	GESTANET	4040	Herstal	B	231 528,00	13/05/13
2012/044	Mise en place et remplacement d'outils pour mesurer la consommation totale et partielle dans les zones de MSS	S	NSP	07/08/12	Fabricom	7330	Saint-Ghislain	B	34 955,84	23/01/13
2012/050	Curage et endoscopie du réseau de collecte de l'Ernelle	S	AP	12/06/12	ROCATEC ag	4701	Kettenis	B	555 649,90	07/01/13
2012/051	Curage et endoscopie du réseau de collecte d'Acoz	S	AP	12/06/12	ROCATEC ag	4701	Kettenis	B	342 581,00	07/01/13
2012/065	Amélioration et égouttage de la Rue Delersy à Lambusart	T	AP	10/07/12	JOURET COLAS BELGIUM	7860	Lessines	B	1 156 116,98	23/04/13
2012/066	Réparation d'ouvrages sur le collecteur du Laidot	T	AP	10/07/12	Ro-Ca-Tec	4701	Kettenis-Eupen	B	286 924,20	05/02/13
2012/067	Remplacement des diffuseurs des 4 bassins biologiques de la step de Montignies-sur-Sambre	F	AP	23/10/12	Non attribution					26/03/13
2012/070	Égouttage de la rue de la Chapelle à Gerpinnes	T	AP	07/08/12	SODRAEP	6180	Courcelles	B	466 868,90	23/04/13



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2012/073	Égouttage rue Vent de Bise à Grand-Reng et rues Calvaire, Eglise et Leval à Hantes-Wihéries	T	AOP	20/03/13	LARCIN sa	7120	Haulchin	B	706 803,19	17/09/13
2012/074	Amélioration et égouttage de la ruelle Dolphe et rue des Sauvions à Gerpinnes	T	AP	29/01/13	SODRAEP	6180	Courcelles	B	312 121,66	15/04/13
2012/078	Égouttage rues Noir Aigle et Chauffour à Rance	T	AP	07/08/12	Jules Delid sprl	6460	Villers-la-Tour	B	325 779,36	16/04/13
2012/079	Amélioration et égouttage rue de Forchies à Fontaine-l'Évêque	T	AP	07/08/12	WANTY	7134	Péronnes-lez-Binche	B	763 968,94	26/03/13
2012/081	Fourniture d'équipements de protection individuelle	F	AOG	07/08/12	VDP	2530	Boechout		132 900,28	29/01/13
2012/086	Égouttage exclusif route de Beaumont à Boussu-lez-Walcourt	T	AP	18/09/12	J. DELID	6460	Villers-la-Tour	B	193 345,22	17/09/13
2012/090	Aménagement d'une zone de nettoyage pour véhicules	T	NSP	26/02/13	Quertinmont	6042	Lodelinsart	B	42 605,00	05/11/13
2012/091	Pose d'une conduite sous pression rue de Leernes à Landelies	T	NSP	23/10/12	FODETRA sa	6180	Courcelles	B	39 826,57	23/04/13
2012/093	Modifications d'automatismes de la centrifugation des boues de la step de Montignies-sur-Sambre	S	NSP	18/09/12	Fabricom	1180	Bruxelles	B	34 264,29	01/02/13
2012/094	Réparation de gaines de ventilation	S	AOG	23/10/12	COFELY SERVICES sa	7170	Manage	B	114 295,55	12/03/13
2012/102	SOLEO- partie bureaux - marché de pilotage	T	AOG	08/10/12	S.M. Bemat-Galère-Lixon-Koeckelberg	6060	Gilly	B	12 756 790,27	09/07/13
2012/104	Marché conjoint de travaux de modification de l'ouvrage de sortie de la step de Roselies et nettoyage du cours d'eau de 2 ^e catégorie "le ruisseau du moulin" à Pont-de-Loup	T	NSP	29/01/13	E. ECOCUR	5380	Fernelmont	B	25 560,25	29/01/13
2012/105	Acquisition de pompes stratégiques de réserve	F	AP	23/10/12	DOSSOT (lots 1 et 2)	8000	Charleville-Mézière	F	67 170,00	30/04/13
2012/105	Acquisition de pompes stratégiques de réserve	F	AP	23/10/12	SULZER PUMP WASTEWATER (lot 3)	1932	Sint Stevens Woluwe	B	14 190,00	30/04/13
2012/106	Construction d'un déversoir d'orage en amont du lac de Feronval	T	NSP	23/10/12	MICHAUX sa	6200	Châtelet	B	45 386,00	08/03/13



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2012/107	Fourniture de chaux vive magnésienne pour les Step	F	AP	23/10/12	LHOIST	1300	Wavre	B	239 550,00	26/02/13
2012/109	Amélioration et égouttage rues Trieux, du Centre, Hyppolithe Binon et création exutoire rue Cité le Roux à Aiseau-Presses	T	AP	23/10/12	EUROVIA BELGIUM	1070	Bruxelles	B	678 973,48	05/02/13
2012/111	Amélioration et égouttage rue de la Piraille à Thuin	T	AP	23/10/12	Travexploit sa	6532	Ragnies	B	339 787,60	14/02/13
2012/113	Transport et élimination des boues déshydratées de la step de Thuin	S	NSP	23/10/12	SITA WALLONIE	4460	Grâce-Hollogne	B	42 177,50	29/01/13
2012/114	Marché de fourniture à bons de commande pour de la visserie et boulonnerie	F	AOG	23/10/12	FABORY	2050	Antwerpen	B	120 000,00	26/02/13
2012/116	Fourniture, montage, mise en service et entretien d'un système de détection incendie	S	AOG	23/10/12	SIEMENS	1050	Bruxelles	B	87 579,79	14/02/13
2012/117	Marché à bons de commandes de génie civil à effectuer dans différents ouvrages de collecte et épuration	T	AP	11/12/12	WANTY	7134	Péronnes-lez-Binche	B	163 954,10	23/04/13
2012/119	Prélèvements et analyses des boues des Step	S	AP	11/12/12	EUROFINS BELGIUM	9810	Nazareth	B	16 255,00	26/03/13
2012/120	Nettoyage du bassin d'orage de la step de Montignies-sur-Sambre	S	AP	26/02/13	Non attribution					09/07/13
2012/122	Marché conjoint CPAS de Florennes et Igretec pour acquisition de mobilier de bureau	F	NSP	11/12/12	WOOH sa	1420	Braine-l'Alleud	B	65 073,00	29/01/13
2012/124	Analyse fonctionnelle d'un outil de gestion d'un PAE (Ecopole)	S	NSP	08/02/13	COMASE	6032	Charleroi	B	24 793,00	23/04/13
2012/125	Mise en sécurité des anciennes installations électriques	S	NSP	26/02/12	Sepleex Industrie	6240	Farciennes	B	22 735,00	13/08/13
2012/127	Collecteur de Thuillies - Phase 2	T	AP	29/01/13	SODRAEP	6180	Courcelles	B	2 020 225,11	17/09/13
2012/129	Entretien et fourniture de pièces de rechange pour des sondes et analyseurs process Hach Lange	F	NSP	29/01/13	HACH LANGE	2800	Mechelen	B	51 346,32	23/04/13



N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	TYPE	PROCÉDURE	DÉCISION D'APPROBATION DES ÉLÉMENTS DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	CODE POSTAL	LOCALITÉ	PAYS	MONTANT	DÉCISION D'ATTRIBUTION
2011/012	Amélioration et égouttage rues Francoqui et Général Jacques à Bouffloulx	T	AP	13/08/13	TRAVEXPLOIT	6532	Ragnies	B	412 096,13	13/08/13
2011/096	Travaux d'aménagement de route, d'égouttage, de distribution d'eau, d'électrification, de distribution de gaz et d'éclairage public	T	AP	13/12/11	WANTY	7134	Péronnes-lez-Binche	B	802 454,47	18/06/13
2011/097	PAE de Solre-sur-Sambre : équipements	T	AP	13/12/11	SA CARRIERES ET TERRASSEMENTS	7022	Mesvin	B	445 215,30	15/04/13
2011/099	Mise en peinture de la passerelle de Roux	T	AOG	13/03/12	DE MEDTS	2170	Merksem	B	78 869,00	28/05/13
2010/064	Travaux de démolition d'habitations et d'immeubles divers situés dans les zones A et B du Plan de Développement à Long Terme -2020 de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles Sud	T	NSP	13/09/10	WANTY	7134	Péronnes-lez-Binche	B	45 760,30	05/11/13
									32 157 884,55	

Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du Référentiel Comité C :

À l'issue d'un long processus de négociation avec les organisations syndicales, initié en novembre 2007, un protocole d'accord était signé en date du 24 juin 2008 afin d'octroyer au personnel d'IGRETEC les avantages suivants :

- l'octroi de tickets repas avec une participation patronale s'élevant à 3,01 € par jour presté et ce, à partir du 1^{er} juin 2008 ;
- pour l'exercice 2008, la contractualisation de la première tranche de la participation bénéficiaire, à savoir les 8,33 % de la rémunération annuelle ;
- la constitution, dès le 1^{er} juillet 2008, d'une réserve destinée à garantir aux collaborateurs une année de prime d'intéressement. Cette décision ayant pour objectif de pallier une diminution éventuelle du volume de travail réalisé par l'intercommunale au cours d'un exercice donné et donc, du bénéfice généré ;
- l'amélioration substantielle de la couverture soins de santé, à dater du 1^{er} janvier 2008 ;
- la constitution d'une réserve, dès le 1^{er} juillet 2008, correspondant à 3 années de couverture de primes de l'assurance « soins de santé » afin de garantir la conclusion d'un autre contrat aussi avantageux quant aux risques couverts et aux montants d'intervention ;
- l'application, au 1^{er} avril 2009, de la 1^{re} phase de la réforme barémique visant à amener à minimum 80 % de la médiane, les collaborateurs situés en dessous.

En sa séance du 8 juillet 2008, le Conseil d'Administration entérinait ces décisions.

Pour aboutir à l'accord susmentionné, le processus de négociation avait débuté par un large débat lancé par les organisations syndicales qui réclamaient l'application des décisions du Comité C en IGRETEC. En effet, jusqu'alors, c'étaient les décisions du Comité B (niveau fédéral) qui trouvaient à s'appliquer en IGRETEC puisque notre règlement de travail en son article 22 stipule « Tous les travailleurs de l'intercommunale bénéficient des avantages, indemnités, allocations diverses, révisions accordés aux agents de l'État et ce, dans les mêmes conditions ». À cette époque, il avait été porté à la connaissance du personnel d'IGRETEC, un tableau comparatif entre les dispositions applicables en fonction des circulaires de la Fonction Publique Locale et Provinciale et celles appliquées en IGRETEC.

En vue de faciliter le processus de négociation, le référentiel au Comité C avait été accepté. D'ailleurs, le procès-verbal du Comité de Négociation du 9 juin 2008 indique en son paragraphe 8 que « (...) la direction a marqué son accord sur le fait de se référer au Comité C et qu'IGRETEC a pris de l'avance sur la mise en œuvre des recommandations émises par cet organe ».

Cette décision, reprise dans le contenu d'un procès-verbal, n'avait par contre pas été extraite pour faire l'objet d'une validation par un des organes de gestion.

Le but du présent point consistait donc à rectifier cet oubli et à entériner le référentiel au Comité C (niveau provincial et local).

À l'unanimité, le Conseil d'administration a validé l'application à IGRETEC du référentiel au Comité C à dater du 9 juin 2008.

Méthode de calcul de l'allocation de fin d'année :

Jusqu'en 2008, pour le calcul de l'allocation de fin d'année (appelée également « programmation sociale »), IGRETEC appliquait les circulaires publiées annuellement au Moniteur Belge et ayant pour base la loi du 23 octobre 1979.

En juin 2008, un processus de négociation se termine par la signature d'un protocole d'accord avec les délégations syndicales.

Au cours de ces négociations, il est décidé d'abandonner le référentiel du Comité B (niveau fédéral) au profit du référentiel au Comité C (Comité des services publics provinciaux et locaux). C'est donc la Circulaire du 31 août 2006 relative aux allocations et indemnités qui devient le texte de référence pour le paiement de cette allocation de fin d'année.

La convention sectorielle 2005-2006 [Pouvoirs Locaux], signée en date du 2 décembre 2008, a donné lieu à l'envoi de circulaires et notamment celle du Ministre Courard du 2 avril 2009 dans laquelle il est rappelé la possibilité de négocier la majoration de l'allocation de fin d'année.

En date du 5 mai 2009, le Conseil d'administration marque accord sur :

- le paiement de 150 € de complément de la partie fixe de la programmation sociale 2008 pour les agents encore en activité au 1^{er} mai 2009 ;
- le paiement de 650 € de partie fixe de la programmation sociale dès 2009.

Ceci, rappelant que la méthodologie de calcul de l'allocation de fin d'année est basée sur les modalités prévues par la Circulaire du 31 août 2006 relative aux allocations et indemnités.

Par la décision du Conseil d'administration du 5 mai 2009, le point « Allocation de fin d'année – Calcul », point 5, §2, 1° relatif au calcul de la partie forfaitaire a été adapté.

Pour le calcul de l'allocation de fin d'année de 2009, le montant de la partie forfaitaire a été fixé à 650 €.

C'est donc ce montant qui sert de base, à partir de l'année 2009, pour l'indexation de la partie forfaitaire. Ce montant forfaitaire a évolué suivant les indexations successives et se chiffrait à 700,14 € en décembre 2012.

COMITÉ DE GESTION

- Approbation de 47 engagements dont 17 à durée indéterminée et 30 à durée déterminée.
- Suivi apporté à 30 déclarations d'accidents du travail : 25 d'entre eux se clôturant à 0 % de séquelle indemnisable, 1 à 5 % de séquelle indemnisable et 4 n'étant pas reconnus comme accident du travail.
- Suivi apporté à une demande de reconnaissance de maladie professionnelle non reconnue.
- Approbation de 9 sorties de service, soit 3 démissions et 6 licenciements.
- Approbation de 6 mises à la retraite.
- Décisions sur les demandes de progressions barémiques des agents : 22 approbations et 9 refus.
- Décisions sur des changements de poste et progressions barémiques pour 8 collaborateurs.
- Décisions de changement de régime de travail pour 3 collaborateurs.
- Décision de sanction disciplinaire pour 1 collaborateur.
- Approbation de la procédure de recrutement du prochain Directeur Général.

Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013

Litige entre IGRETEC, Ham-sur-Heure et la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG

Le marché relatif à la pose du collecteur principal d'Ham-sur-Heure (SPGE = Maître de l'ouvrage et IGRETEC = Maître de l'ouvrage délégué et pouvoir adjudicateur du marché) a été attribué à la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG en date du 19 janvier 2006.

Le marché a été notifié à la SM en date du 21 avril 2006 et l'ordre de commencer les travaux a été adressé par courrier du 26 juin 2007.

2 arrêts de chantier ont eu lieu dans le cadre de la réalisation de la Partie 1-Lot 1 par la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG :

- 1^{er} arrêt en septembre 2009
- 2^e arrêt en février-mars 2010.

Ces deux interruptions ont fait suite à un refus du Bourgmestre de la commune d'Ham-sur-Heure de délivrer les autorisations de voiries et les arrêtés de police nécessaires pour la déviation de la circulation routière. Le Bourgmestre justifie ses refus par le fait que les voiries communales où le collecteur a déjà été posé n'ont pas été remises en pristin état correctement.

Action judiciaire

- 03.10.2011 : Citation est lancée par la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG en vue d'entendre condamner IGRETEC à payer une somme de 393.397,55 € (à titre provisionnel, à majorer des intérêts de retard, au taux prévu par le CGC) à titre de réparation du préjudice subi suite aux arrêts de chantier (demande fondée sur l'article 16§1^{er} et §2 du CGC).
Ultérieurement, par voie de conclusions, la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG reverra son préjudice lié à l'immobilisation du matériel à 88.216,72 EUR pour les deux arrêts de chantier, soit :
 - 11.866,40 EUR pour le premier arrêt de chantier (2/09/2009 au 23/09/2009) ;
 - 76.350,32 EUR pour le deuxième arrêt de chantier (1/03/2010 au 5/05/2010) portant le préjudice total à la somme de 262.694,51 EUR.
- 11.01.2012 : citation, par IGRETEC, de la commune d'Ham-sur-Heure en intervention forcée – audience le 18.01.2012 .

- 12.01.2012 : réunion à la commune d'Ham-sur-Heure suite à laquelle il est décidé qu'IGRETEC se désistara de cette action contre Ham-sur-Heure.
- 22.02.2012 : le désistement d'instance a été acté par le Tribunal + un calendrier d'échange de conclusions a été entériné.
- 08.03.2012 : notification du calendrier judiciaire.
- 07.03.2013 : plaidoiries.
- 22.04.2013 : jugement.

Le tribunal dit non fondée la demande de la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG.

Il rappelle que toutes les demandes d'autorisations nécessaires pour l'exécution de travaux sont à charge de l'entrepreneur. Il estime qu'il n'est pas démontré qu'IGRETEC aurait manqué de diligence ou aurait commis une faute quelconque.

Explosion BIOPOLE : compte-rendu de l'évolution du sinistre

Le 5 décembre 2007, une importante fuite de gaz est détectée sur le site de l'aéropole, à hauteur du Point Centre, bâtiment desservant en énergie différents bâtiments du site.

Les pompiers de Charleroi, après avoir mis en place un périmètre de sécurité et entamé les mesures de prévention, sont confrontés à une première explosion, consécutive à l'enflamment d'une poche de gaz. Un quart d'heure plus tard, une seconde explosion a lieu, entraînant à nouveau d'importants dommages aux différents bâtiments et privant ceux-ci d'électricité, de chauffage, de téléphonie et d'eau. Les explosions se sont produites dans la chaufferie du bâtiment Point Centre, le souffle s'étant propagé en générant d'importants dégâts vers le bâtiment Télécom I via un couloir formant communication.

IGRETEC est copropriétaire (avec l'ULB) du terrain dans lequel est enfouie la canalisation qui pourrait être à l'origine de la fuite de gaz et propriétaire de différents bâtiments touchés par l'explosion et, notamment, le Télécom I, IGH et IEH sont les sociétés concessionnaires de distribution de l'énergie de gaz et d'électricité du site. La S.A. Axima Contracting et la S.A. Axima Services sont respectivement le concessionnaire chargé de la production de la chaleur et de la vapeur destinée à couvrir les besoins du complexe et la société chargée de la maintenance du système. Electrabel est propriétaire d'une installation de cogénération qui contient une conduite de gaz sur laquelle a été constatée une déchirure importante. Les sociétés ULB et HENOGEN ont également subi des dégâts suite à ce sinistre.

Ainsi à la demande d'IGRETEC, le 21 janvier 2008, la compagnie P&V introduit l'affaire devant la Chambre des Référés afin qu'un expert judiciaire soit désigné.

Le tribunal ajoute que :

- les arrêts de chantier dont se plaint la SM ROUSSEAU-KOECKELBERG ne sont pas le fait d'IGRETEC, pouvoir adjudicateur, mais celui de la commune d'Ham-Sur-Heure qui a décidé de ne pas délivrer les autorisations de police ;
- IGRETEC, en sa qualité de fonctionnaire-dirigeant, n'aurait pu prendre de décision à cet égard ;
- il ne peut être reproché à IGRETEC de n'avoir pas mis tout en œuvre pour empêcher la commune d'Ham-Sur-Heure de faire arrêter le chantier, ni d'avoir fait preuve de laxisme à l'égard de la commune dont rien ne laissait présager le refus.

Une provision de 400.000 € a été constituée afin d'assumer les divers frais qu'engendrerait un éventuel jugement en appel, initié par la SM, se prononçant en la défaveur d'IGRETEC.

À ce jour, l'état de perte d'IGRETEC se présente comme suit :

- Dégâts matériels HTVA en valeur à neuf (ce que doit nous indemniser notre assureur incendie) = 570.636,00 €
- Chômage immobilier (perte de location suite au départ des locataires du TELECOM) = 17.851,00 € → Pas couvert par le contrat d'assurance (il a été souscrit au 01/01/2009) mais cette somme pourra être récupérée dans le cadre du recours.

Cela représente un montant total de préjudice de 588.487,00 €.

Actuellement, nous avons été indemnisés par notre assureur incendie de la manière suivante :

- En 2008 : indemnisation de 60.000,00 €
- En 2011 : indemnisation de 300.000,00 €
- En 2013 : indemnisation de 114.188,83 €

Soit un total de 474.188,83 € (ce qui représente 80 % de notre état perte totale).

Il nous reste donc à recevoir comme solde la somme de 114.298,17 €.

Comme le prévoit les clauses du contrat d'assurance, le solde sera versé sur présentation des factures des réparations.

Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2013

La Qualité notre challenge permanent...

Cela fait déjà 14 ans qu'IGRETEC maintient sa certification selon la norme ISO 9001 (modèle d'organisation visant à la satisfaction clients). En ce sens, on peut dire que nous avons atteint une réelle maturité qui se traduit par l'amélioration continue de notre organisation.

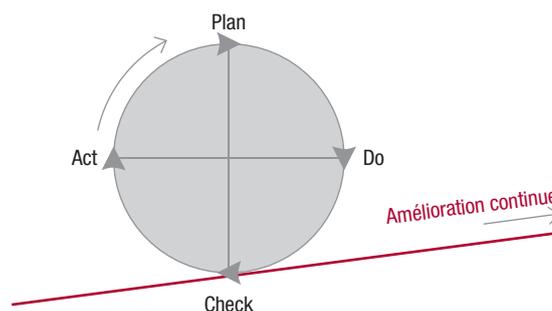
En 2013, nous avons réussi notre 1^{er} audit externe de suivi réalisé par la société Vinçotte dans le cadre de notre 4^e recertification selon la version 2008 de la norme ISO 9001.

Nos équipes d'auditeurs internes, qui sont aussi nos Relais-Qualité, ont réalisé 6 audits internes afin de suivre la bonne application de nos processus en 2013. 1 non-conformité a été constatée et 29 opportunités d'amélioration ou observations ont été formulées.

Par ailleurs, 10 propositions d'amélioration ont été émises. Nous avons également procédé à 82 modifications de notre structure documentaire (procédures, instructions ou formulaires).

Être dans une démarche de progrès permanent, c'est se poser chaque jour la question : « Comment faire mieux demain » ?

Pour s'adapter en permanence, il faut une méthode éprouvée qui est bien illustrée avec le cycle de l'amélioration continue (roue de DEMING) : planifier – mettre en œuvre – vérifier – ajuster (corriger).



Mais rien n'est possible sans la motivation et le professionnalisme des femmes et des hommes qui constituent notre grande maison et cette victoire est avant tout celle de notre personnel.

Au niveau de la gestion environnementale, le second audit de suivi de la 3^e certification ISO 14001, version 2004, du Service Exploitation des ouvrages d'assainissement a été passé avec succès en juin 2013. En juin 2014, nous comptons obtenir notre 4^e recertification pour ces activités, pour une période de 3 ans.

Outre cette reconnaissance internationale, 41 stations d'épuration (sur les 46 exploitées), ainsi que les stations de pompage et collecteurs associés, ont également vu leur enregistrement EMAS renouvelé au niveau européen.

Il est à noter que de nouvelles versions des normes ISO 9001 et ISO 14001 sont attendues pour la fin de l'année 2015.

Éléments survenus au cours de l'exercice 2013 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC

Néant.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Néant.

Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant.

Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers

Repris dans les commentaires du rapport financier.



BOULEVARD PIERRE MAYENCE, 1
6000 CHARLEROI
TÉL. : +32 71 20 28 11
FAX : +32 71 33 42 36

www.igretec.com